

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Le billet d'humeur du Secrétaire général...

Le monde à l'envers

Lançon-de-Provence, actualité du 28 avril 2014 : « Les douaniers abattent le chauffeur d'un go-fast. (...) Les deux agents des Douanes ont été placés en garde à vue à la demande du parquet d'Aix-en-Provence afin de vérifier les circonstances dans lesquelles les coups de feu ont été tirés mais, selon une source proche de l'enquête, les conditions de la légitime défense semblent a priori devoir être réunies. »

Ce fut le cas. Nos deux collègues ont donc été libérés et ne seront donc pas inquiétés par la justice. En attendant, ils ont passé plus de 24 heures en garde à vue. Ce n'est pas anodin. La garde à vue, ce sont les menottes, la privation de liberté, l'interdiction de contacter qui que ce soit à l'exception d'un proche ou de l'employeur (au choix, pas les deux, et encore, ce sont les gendarmes qui appellent, pas le prévenu). C'est aussi une nuit en cellule, une hygiène minimaliste, un maigre repas, un interrogatoire à rallonge et le sentiment extrêmement dégradant d'être un coupable alors qu'on est innocent. C'est une procédure qui, sans être inhumaine, peut se révéler humiliante. Elle marque, à vie.

Bien sûr il y a eu mort d'homme, ce n'est pas rien, mais les dégâts auraient pu être pire sans l'intervention décisive de ces agents. Des innocents auraient pu périr du fait de l'inconséquence du délinquant. Bien sûr l'usage d'une arme à feu doit être strictement encadré. Bien sûr les circonstances du drame doivent être éclaircies. Bien sûr les agents doivent pouvoir être à disposition de la Gendarmerie comme de la justice pour pouvoir reconstituer les faits. Mais est-ce que cela justifie une garde à vue ?

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎: 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



J'ai comme l'impression que le monde marche à l'envers. Des collègues sont attaqués par un fou dangereux prêt à tout balayer sur son passage. Ils ont arrêté le massacre de manière très professionnelle, dans le cadre de la légitime défense, mais ont été privés de liberté, d'office. C'est la procédure. Effectivement, mais il y a un hic, un gros hic il me semble. Présumés innocents ils ont été traités comme des coupables ! Si l'infracteur avait survécu il aurait eu droit au même traitement. C'est dire ... Peut-on parler de justice, d'équité, de respect en l'occurrence ? N'y a-t-il pas là matière à réformer ?

Bien sûr les agents savaient à quoi ils s'exposaient. Néanmoins ils ont agi, de manière courageuse et professionnelle. Cela méritait autre chose qu'une garde à vue. Cela méritait du respect et du soutien, pas de la suspicion et une privation de liberté. Qu'ils soient assurés d'avoir notre reconnaissance pour ce qu'ils ont enduré et ce qu'ils ont pu éviter.

C.L. 09/05/14

CFTC-Douanes : sur un autre ton.

